



chef du service interministériel de défense et de protection civile à la préfecture du Finistère.

Enfin, n'omettons pas de rappeler que Dragon 29 assure la gratuité du sauvetage et du secours! ■

Joel Beck

LE CENTRE DE DÉMINAGE DE BREST

De tous les centres de déminage relevant de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), celui de Brest, commandé par Philippe Jamin et comptant onze démineurs, présente quelques particularités. En effet, parmi les sept cents interventions annuelles dans les départements côtiers des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan, c'est trois ou quatre fois par an afin de désamorcer de très grosses bombes, en particulier à Brest même. Des bombes dont certaines peuvent comporter une fusée à retard dont la mise à feu peut être réactivée. L'évacuation des personnes sur un rayon de 400 à 800 mètres pendant une demi-journée peut alors être prescrite! Et comme les démineurs peuvent à l'occasion intervenir sur des îles, il est hors de question de ramener l'engin explosif au dépôt; c'est sur place qu'il faut le faire sauter!

Enfin, si l'intervention en mer est réservée à la Marine nationale, le centre de déminage envoie ses plongeurs dans l'embase des ports civils. Brest est d'ailleurs un centre de formation des démineurs-plongeurs et compte dans ses rangs le formateur national des « démineurs anti-terroristes ».



PRÉFECTURES

On tourne dans le décor versaillais

La préfecture des Yvelines a accueilli en février le tournage

d'un prochain long-métrage de Nicolas Castro, avec Laetitia Casta, Pio Marmai, Gaspard Proust et André Dussolier dans les rôles principaux. Le scénario retrace le parcours de protagonistes de l'élection de François Mitterrand en mai 1981 jusqu'au deuxième tour de l'élection présidentielle de 2002. Le film recrée les interviews de l'époque avec des archives de l'INA en y incrustant les acteurs d'aujourd'hui afin de créer l'illusion que l'interview de l'époque a bien été faite par les comédiens. Le tournage s'est déroulé principalement dans la cour d'honneur et le jardin de la préfecture de Versailles.

Les lieux ont déjà servi de décor de films ou de fictions, comme *Forces Spéciales*, de Stéphane Rybojad avec Diane Kruger, *Adieu de Gaulle*, de Laurent Herbiet, ou encore *Coco*, de Gad Elmaleh.

Cette démarche s'inscrit dans la politique d'accueil des tournages au sein des préfectures et sous-préfectures mise en place en 2011 par la cellule valorisation du patrimoine immatériel du ministère à la DICOM, une unité qui conseille les sociétés de production dans leur recherche de décors naturels, et gère les modalités d'accueil des tournages (tarification, convention de tournage) pour l'ensemble des sites préfectoraux. Les redevances perçues par les sites d'accueil permettent ainsi de financer l'entretien et la rénovation de leurs locaux.

PRÉFECTURES

Des agents municipaux formés à la fraude documentaire en Seine-Saint-Denis

La modernisation de la délivrance des passeports renforce le rôle des mairies pour ce qui est de la lutte contre la fraude. En effet, les agents municipaux en charge de ces attributions sont désormais les seuls à disposer des originaux des documents qui constituent les dossiers. C'est pourquoi, afin d'accentuer la synergie entre les services préfectoraux et les mairies de Seine-Saint-Denis, le préfet Christian Lambert a souhaité l'organisation de sessions de formation à la lutte contre la fraude documentaire et à l'identité, à l'intention des agents des services d'état civil des communes. Sous l'autorité du directeur central de la PAF, la commissaire Emmanuelle Joubert et son équipe du bureau de la fraude documentaire ont dispensé cette formation, en mettant à la disposition de la préfecture un formateur une journée par mois, sur l'ensemble de l'année 2013.

La signature de la convention de formation entre Christian Lambert et le DCPAF, Frédéric Perrin, le 26 février dernier, a formalisé ce partenariat qui, par son ampleur, est une première en France. À ce jour, vingt-neuf communes sur les quarante du département se sont inscrites à ce dispositif. En 2012, soixante-dix usurpations d'identité ont été détectées par le bureau des titres d'identité et de voyage et dix dossiers trouvés avec de faux documents d'état civil. Dans le même temps, en accord avec le ministère, sept dossiers d'usurpation ont pu être soldés, c'est-à-dire qu'il a été possible d'en identifier formellement le titulaire. En application de l'art. 40 du code de procédure pénale, le procureur de la République a été saisi quarante-trois fois.

>>>